



L'an deux mil vingt et trois, le six octobre à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 2 octobre 2023

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent	Absent excusé
GAREL Pierre-Marie	X			
BIAVA Denis	X			
PEUCH Pierre	X			
WATSON Linda	X			
MOREL Richard	X			
FLOURY Antoine	X			
PHILIPPE Guy				X procuration de P. PEUCH
BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eléonore	X			
BILLIOU Nicolas			X	
FUSTEC Armelle	X			
CHEVERT Liliane	X			

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Marie GAREL ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Richard MOREL

✎ ORDRE DU JOUR ✎

1. Voirie communale 2023
2. Contrat de territoire
3. Point sur les travaux : avenant pour le mur du cimetière
4. Subvention exceptionnelle pour les chasseurs
5. Point sur l'achat d'un photocopieur
6. Participation communale pour un voyage scolaire
7. Participation communale pour l'école de PONTRIEUX : deux enfants
8. Achats groupés : convention entre GPA et la commune
9. Point sur la fibre optique
10. DETR
11. Passage à la M 57
12. Adhésion contrat-groupe d'assurance statutaire 2024-2027
13. Recensement de la population
14. Le repas du 11 novembre
15. Le Noël des enfants
16. Motion de soutien pour les Ehpad

Délibération n°1 – 6 10 2023 – voirie communale 2023

La commission « travaux » s'est réunie. Elle a défini les routes prioritaires, à savoir :

- Route de Kervennou : 720 m
- Lec'h Parc : 655 m
- Route de Runan : 555 m
- Route de Traou Venec : 38 m

La commune a délégué ING Concept pour faire une consultation auprès des entreprises : COLAS, EIFFAGE, EUROVIA. La commission et Luc PAGE, d'ING Concept, ont travaillé sur le choix du revêtement. L'enrobé chaud serait mieux adapter pour les routes communales.

Récapitulatif :

- Entreprise COLAS : 88 404 .95 HT
- Entreprise EIFFAGE : 120 098.30 HT
- Entreprise EUROVIA : 73 000.83 HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de prendre la proposition de l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 73 000.83 HT, et retient le revêtement en enrobé à chaud.

Les travaux sont prévus pour la mi-novembre. Prévoir d'informer les habitants sur les travaux (date de commencement des travaux).

Délibération n°2 – 6 10 2023 – contrat de territoire

La subvention du contrat de territoire peut être utilisée pour les travaux de voirie.

L'enveloppe budgétaire est de : 37 884.09 euros HT. 30% peut être utilisé, à savoir : 11 365.00 euros. Seules les communes de moins de 500 habitants, peuvent utiliser 30% de l'enveloppe budgétaire pour la voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil est d'accord pour prendre 30% de l'enveloppe budgétaire du contrat de territoire.

Délibération n°3 – 06 10 2023 – point sur les travaux : avenant pour le mur du cimetière

Un premier devis avait été demandé pour la rénovation du mur de l'église, pour un montant de 20 600.67 HT soit 24 720.80 TTC.

Après réflexion, il est souhaitable de faire aussi l'intérieur.

Un deuxième devis a été demandé à l'entreprise LE GALL de RUNAN pour faire l'intérieur du mur du cimetière.

HT	1 909.03
TVA	381.81
TTC	2 290.84

Le conseil municipal valide le devis et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le devis.

Délibération n°4 – 06 10 2023 – subvention exceptionnelle pour les chasseurs

Les chasseurs de la société de chasse « la Pontrivienne », à laquelle la commune de Bréldy en fait partie, ont effectué trois interventions sur la commune, pour la destruction des choucas, à la demande des exploitants agricoles.

Pour cela, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Après discussion, le conseil municipal passe au vote.

8 pour et 2 contre.

La subvention exceptionnelle de 100 euros, sera versée à la société de chasse.

Délibération n°5 – 06 10 2023 – point sur l'achat d'un photocopieur

Le photocopieur a été acheté en 2017. Le fournisseur nous a contacté pour nous signaler que la maintenance allait coûter plus chère et en cas de panne, plus de pièces pour la réparation.

En conséquence, trois devis ont été demandés à différents fournisseurs.

La proposition de MCA – APOGEE de Dinan est intéressante.

- achat : 2 670 HT

- location : 154 HT par trimestre et maintenance. Plus, 0.0027 €HT pour une copie A4 ou A3 noir et blanc et 0.0270 € HT pour une copie couleur.

Il propose 150 € pour la reprise de l'ancien copieur.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat ou la location.

Après discussion, le conseil municipal donne également son accord pour donner l'ancien photocopieur à une association d'étudiants.

Si l'achat du photocopieur est plus avantageux, il faudra prendre une décision modificative au budget car cet achat n'était pas prévu.

Délibération n°6 – 06 10 2023 – participation communale pour un voyage scolaire

Anjela VATIN a effectué un voyage du 7 au 13 juin 2023. Elle était en 3^{ème} à l'école Diwan de PLESIDY.

Habituellement, 50 euros est versé à l'école pour l'aide au voyage.

Après délibération, la commune doit son accord pour verser 50 euros à l'école Diwan de PLESIDY.

Délibération n°7 – 06 10 2023 – participation communale pour l'école de PONTRIEUX : deux enfants

Un courrier a été reçu par la ville de Pontrieux pour une demande de participation de la commune de Brélidy pour deux enfants scolarisés à Pontrieux, à savoir :

- Lorenzo FROMENTAUX en CE1
- Emma LE MIGNOT en CE2

La commune de Pontrieux demande la somme de 452.30 € par enfant soit 904.60 € pour les deux enfants (coût moyen départemental).

Le conseil municipal donne son accord pour la participation communale de 904.60 euros.

Délibération n°8 – 06 10 2023 – achats groupés : convention entre GPA et la commune

Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé un travail de concertation avec les communes dans le cadre de la coopérative de services, qui a abouti à acter la volonté commune de mutualiser certains achats. Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en améliorant la qualité de nos achats et en bénéficiant d'économies d'échelle, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) entre l'agglomération et ses communes membres.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération. Des premières familles d'achat ont été ciblées et pourront être complétées selon les modalités précisées dans la convention.

La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique). En fonction de leurs besoins, les signataires du groupement resteront néanmoins libres de s'engager, ou pas, dans la passation de la commande.

En conséquence, en amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative). Le coordonnateur du groupement sera désigné pour chaque marché. Les frais de gestion dus au coordonnateur pour l'accomplissement de sa mission et les frais de publicité seront refacturés à chacun des membres ayant participé au marché. Monsieur Le Maire précise que si la commune adhère au groupement de commande avec GPA, elle n'est pas pour autant dans l'obligation de passer commande. C'est au libre choix de la commune.

Après délibération,

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion aux achats groupés et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Point sur la fibre optique

La deuxième tranche du déploiement du réseau fibre sur Brélidy est arrivée quasiment à son terme.

À l'heure actuelle, ce sont les démarches administratives qui sont en cours de validation pour une mise en commercialisation début 2024.

Restera un point de vigilance sur une ultime connexion (Camarel).

Concernant la première tranche, deux points de connexions sont en souffrance, mais des solutions sont en cours.

Au premier trimestre 2024 l'ensemble du territoire de Brélidy sera couvert par la fibre. »

Délibération n°9 – 06 10 2023 – DETR

L'appel à projets commun pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour 2024, est à déposer en ligne pour le 11 décembre 2023.

Le conseil municipal doit lister les projets de 2024 pouvant bénéficier de la subvention DETR (chapelle,...)

Le conseil relance le projet de rénovation des boiseries de la chapelle de Kerbiquet.

Délibération n°10 – 06 10 2023 – adoption de la nomenclature budgétaire et comptable passage à M 57 – plan de comptes abrégé – commune de moins de 3 500 habitants, au 01 janvier 2024

La M57 est une "nomenclature" budgétaire et comptable ». Jusqu'à présent, c'était la M 14. A partir de 2024, elle s'appliquera à toutes les collectivités territoriales. La généralisation de la M57 va permettre d'harmoniser les normes et la nomenclature de la comptabilité publique. Très peu de changement pour les petites communes, à part qu'il n'y aura plus le compte « dépenses imprévues ». Le conseil adopte la nomenclature M57 pour l'année 2024.

Délibération n°11 – 06 10 2023 – adhésion contrat-groupe d'assurance statutaire 2024-2027

Monsieur le Maire précise que la commune est adhérente à ce contrat groupe, qui intervient financièrement lors des absences du personnel (délibération du 8 avril 2022).

Le CDG a lancé une procédure d'appel d'offre, pour le marché 2024-2027 au groupe d'entreprises conjoint constitué du courtier RELYENS et de la Compagnie d'Assurances CNP, dont la proposition était économiquement la plus avantageuse.

Ce contrat prendra effet au 1er janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2027.

Le conseil donne son accord pour adhérer à ce contrat groupe d'assurance statutaire pour la période 2024-2027.

Délibération n°12 – 06 10 2023 – recensement de la population

Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Roger LOZACHIC sera l'agent recenseur.

Délibération n°13 – 06 10 2023 – le repas du 11 novembre

La commission s'est réunie. Le repas sera organisé par le traiteur : Keribot de GRACES.

Voici le menu :

Cocktail : organisé par la mairie (Pierre)

Entrée : cassolette de la pêche en croute de chorizo (poisson blanc type lieu jaune)

Plat principal : pintade farcie (façon paupiette), déclinaison de légumes et écrasé de pomme de terre à l'estragon

Salade – fromage :

Dessert : farandole de 4 petits desserts gourmands

Boissons : à la charge de la commune

A leur charge : café et thé et la formule : eau, eau gazeuse, jus d'orange et coca

Pain et beurre à volonté – prix : 30 euros sans les boissons

Sont invités : les personnes de 60 ans et plus, inscrites sur la liste électorale, le conseil municipal et leurs conjoints. Si des personnes extérieures souhaitent venir, le prix est de 30 euros.

Déroulement de la journée :

- 10 h : messe à Saint-Clet
- 11 h 15 : dépôt de gerbe au monument Jean LE TENFF
- 11 H 30 : dépôt de gerbe au monument aux morts
- 12 h : vin d'honneur
- 12 h 45 repas à la salle intergénérationnelle

Délibération n°14 – 06 10 2023 – le Noël des enfants

Monsieur le Maire annonce que le Noël des enfants se déroulera comme tous les ans à la salle communale, le samedi 9 décembre 2023 à 14 heures 30. Au programme de la fête, un spectacle « **L'aventure merveilleuse, là où tout à commencer** » par Berit, suivi d'un goûter ainsi que de la remise des cadeaux, le tout offert par la commune aux enfants de 0 à 10 ans domiciliés à Brélidy.

45 enfants pour cette année.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une enveloppe d'un montant de 1.000,00 euros pour l'organisation de cet évènement comprenant l'achat des cadeaux, l'organisation de la manifestation et la rémunération d'un intermittent.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le Noël des enfants.

Délibération n°15 – 06 10 2023 – motion de soutien pour les Ehpad

Un très grand nombre d'EHPAD publics et associatifs territoriaux en Bretagne sont en difficulté. Si la plupart des budgets ont été votés en déficit pour 2023, la situation tend encore à s'aggraver, justifiant le mouvement d'ampleur lancé pour y porter durablement remède. L'agglomération Guingamp-Paimpol, gestionnaire de l'EHPAD « Les Magnolias » à Pontrieux, est directement concernée.

Plus d'une cinquantaine de Maires et Présidents d'EPCI gérant des EHPAD, se mobilisent et se sont notamment constitués en collectif. Ils ont alerté les autorités de tarification et leurs partenaires pour faire face à l'urgence, en sollicitant entre autres une rencontre avec la Ministre des Solidarités pour rechercher des solutions pérennes dans le cadre d'une Loi Grand Age tant attendue mais sans cesse reportée. Des échanges bienveillants ont déjà été engagés avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor, l'Agence Régionale de Santé, le syndicat départemental d'énergie, l'office public de l'habitat terres d'Armor habitat et l'ARO Habitat Bretagne, générant quelques mesures ponctuelles que nous saluons, mais, elles ne sont pas satisfaisantes.

Les déficits constatés partout ne relèvent pas d'anomalies de gestion, mais résultent d'un mécanisme de financement des autorités de tarification qui ne correspond plus à la réalité de gestion des EHPAD. Trop de facteurs extérieurs impactent le budget des établissements et finalement les sommes allouées ne permettent plus de faire face :

- Aux évolutions des masses salariales suite aux différentes mesures salariales, certes justifiées, mais hélas partiellement, ou pas du tout, compensées,
- A l'explosion des coûts de fonctionnement.

Les Maires et Présidents, au sein du collectif, ont sollicité un cabinet d'avocats pour évaluer les possibilités d'ester en justice afin que toutes les sommes dues aux EHPAD leurs soient attribuées, au regard des responsabilités et des décisions relevant des autorités de tutelle. Le collectif est déterminé à obtenir le rétablissement d'une prise en charge durable du grand âge en proximité, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible. Les structures dont nous assumons la gestion sont à taille humaine, souvent habilitées à l'aide sociale pour que les personnes âgées les plus modestes ne soient pas laissées pour compte.

En suspendant symboliquement, dès cet été, le paiement de certaines factures d'électricité multipliées à minima par trois, les EHPAD tirent la sonnette d'alarme, démontrant qu'ils sont ou vont être amenés à hiérarchiser le paiement de leurs fournisseurs au regard des besoins des résidents et des salariés, pour garantir la qualité du service rendu.

Le conseil municipal :

- Adopte cette motion de soutien
- Donne l'autorisation au CIAS de participer au financement des éventuels contentieux.

Monsieur le Maire clôt les débats, l'ordre du jour étant épuisé, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures.

Pierre Marie GAREL, Maire de BRÉLIDY